

répondent à ces tentatives par une répression accrue ou, pour le moins, plus orientée.

Les principaux cas dont a fait état la Mission dans ses déclarations publiques et dans ses communications aux autorités militaires illustrent cette corrélation dans la progression des trois phénomènes (déploiement de la Mission, revendication ou mise en pratique des droits, répression), par exemple:

- a) Le 25 février, Mgr Romélus, évêque de Jérémie, a célébré, dans la cathédrale de Port-au-Prince, une messe funéraire pour les victimes du naufrage du Neptune. La cérémonie a été émaillée d'incidents et des personnes présentes ont dû être évacuées sous la protection de la Mission et de diplomates étrangers. Plusieurs personnes ont cependant été arrêtées. A sa sortie de la cathédrale, Mgr Romélus a été attaqué et frappé par des nervis qui ont fait irruption dès que la police a quitté les lieux. Le retour de Mgr Romélus à Jérémie a été suivi d'une poussée de tension dans cette ville. Ainsi, le 5 mars, M. Volvick Figaro, accusé d'avoir distribué des tracts politiques le jour de la messe, était arrêté et sévèrement battu dans un bâtiment de la douane d'Haïti;
- b) Le 29 mars, jour anniversaire de l'adoption de la Constitution de 1987, une manifestation pacifique en faveur du Président constitutionnel a été violemment réprimée aux Gonaïves (département de l'Artibonite). D'autres manifestations de même nature ont eu lieu dans cette ville - le 21 avril, dans l'enceinte du lycée Fabre Geffrard et le 11 mai sur la voie publique. Elles ont également été accompagnées ou suivies de violences exercées par des militaires à l'encontre de manifestants ou de simples badauds;
- c) Le 29 mars et les jours suivants, dans la région du Môle Saint Nicolas et de Bombardopolis (département du Nord-Ouest), des partisans du président Aristide, dont des militants de l'Organisation politique Lavalas (OPL), ont été menacés, arrêtés et brutalisés par des militaires et des "attachés" (auxiliaires civils des militaires) qui les accusent d'avoir distribué des tracts ou de posséder des photos du Président. L'un d'entre eux, M. Manistin Capricien a dû être hospitalisé suite aux tortures subies. De nombreuses personnes, parmi eux le maire titulaire, son suppléant et plusieurs instituteurs, ont dû fuir la région. Des membres de la Mission se sont rendus sur place et ont protesté auprès du commandant du district militaire du Môle Saint Nicolas. Celui-ci a revendiqué la responsabilité de ces violences, en invoquant l'inefficacité de l'appareil judiciaire et la nécessité de recourir à la force pour obtenir des informations de la part des opposants;
- d) A Port-au-Prince, le 23 avril, trois syndicalistes appartenant à la Centrale générale des travailleurs (CGT) ont été arrêtés après avoir remis un message à Radio Caraïbes appelant à une grève le 26 avril. Les autorités militaires ont déclaré que les syndicalistes avaient fait usage d'armes à feu préalablement à leur arrestation,